

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 437

Artikel: Le Cartel romand d'hygiène sociale et morale et le traitement obligatoire des maladies vénériennes

Autor: M.S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Il faut avoir le courage de réformer ses jugements quand on s'est trompé, dût-on s'humilier soi-même.

Paul BOURGET.

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE Fr. 5.—

ÉTRANGER 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la censure de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la censure de l'année en cours.

Lire en 2^{me} et 3^{me} pages:

La femme et la Démocratie.

Le contrôle des films par les femmes.

Pour la Semaine Suisse.

E. Co: Les femmes et la Société des Nations.

Protection de l'enfance; Nationalité de la femme mariée; Esclavage et mandats; Assistance aux étrangers indigents.

Lire en 4^{me} page.

Appel aux femmes

L'éducation familiale en Suisse.

Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Dr. Elsa KUBIS: Figures et portraits de femmes.

Hedwig Dohm.

Glané dans la presse.

L'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses à Genève

C'est samedi et dimanche 6 et 7 octobre derniers que se tinrent à Genève les grandes assises annuelles de l'Alliance.

La séance fut ouverte par M^{me} de Montet, présidente; on siégeait à l'Aula de l'Université, salle imposante et trop vaste à notre gré, pour le nombre des assistantes. Plusieurs Sociétés n'étaient pas représentées; sans doute, les difficultés financières en face desquelles se trouvent beaucoup d'Associations ne furent-elles pas étrangères à ces déflections.

M^{me} de Montet lut un message de M^{me} Chaponnière, retenue loin des déléguées, et adresse à cette admirable pionnière nos vœux respectueusement affectueux et nos regrets de ne pas l'avoir parmi nous; elle rappela le souvenir de M^{me} Gourd, qui, pendant des années, fut l'âme de la Commission des assurances, et offre à la rédactrice du *Mouvement* un témoignage de gratitude à verser au fonds spécial créé par M^{me} Gourd.

Plusieurs Associations ont demandé leur admission à l'Alliance, mais d'autres ont démissionné, parce qu'elles cessaient leur activité; de ce fait, le nombre des Sociétés membres reste sensiblement le même (190).

L'Alliance est intervenue à plusieurs reprises, au cours du dernier exercice, auprès des autorités: pour protester contre l'imposition exagérée des boissons non alcooliques, et contre les industries de guerre; cette dernière protestation, bien qu'appuyée par d'autres Associations féminines, ne reçut qu'une réponse fort évasive du Département politique; le Comité a insisté et récrit une seconde fois; les événements ultérieurs, la campagne française entreprise contre les usines de notre pays lui ont donné surabondamment raison; il a demandé également que des femmes fussent appelées à siéger dans le Conseil d'administration de la Banque Populaire, ce qui fut accordé. Des listes de femmes capables d'assumer des fonctions dans les Commissions de la S.d.N. ou du B.I.T. ont été établies, mais, jusqu'ici, aucune d'elles n'a été appelée. Une action de secours en faveur des brodeurs à domicile a été utile à un grand nombre de chômeurs. L'Alliance a enfin signé un contrat, d'après lequel elle s'engage à patroumer un *Annuaire* féminin, bon marché, dans lequel figureront les listes de Sociétés féminines suisses et des chroniques; l'*Annuaire* bilingue cessant de paraître, il est souhaitable qu'on trouve en Suisse romande un éditeur disposé à entreprendre une édition française dans les mêmes conditions.

L'Alliance a adhéré au groupement créé récemment: «La Femme et la Démocratie», estimant qu'il était de toute nécessité de soutenir un mouvement tendant à garantir des institutions centenaires, battues en brèche, et dont la disparition risquerait, non seulement de compromettre tout le travail accompli par les femmes depuis des années, mais encore de nuire à l'ensemble de notre pays.

Dans le domaine international, l'Alliance a participé au Congrès International des Femmes à Paris, en juillet dernier; elle y avait même organisé un comptoir d'art suisse (en

fait, «l'art» était représenté par des objets pratiques et des denrées périssables, qui rencontrèrent le meilleur accueil, et le résultat financier de ce comptoir ne fut pas inférieur à celui des autres).

L'Alliance a été saisie d'une lettre de l'Association suisse contre le péril vénérien, qui lui demande de participer à son action. Il s'agirait de mettre en circulation des publications; on envisage également la rédaction, par voie de concours, d'une brochure destinée aux étudiantes, et d'une mise en garde pour les ouvrières, apprenties, somnoliers; de même, la formation d'un corps de conférencières pour dames et jeunes filles paraît souhaitable. Le Comité de l'Association contre le péril vénérien est composé exclusivement d'hommes, c'est pourquoi une action conjuguée avec l'Alliance ne peut que porter de bons fruits. Le Comité propose donc la formation d'une Commission qui portera le nom de «Commission d'hygiène» et qui s'occupera de tous ces problèmes capitaux. Il va sans dire que tout le travail de cette Commission restera soumis à l'approbation du Comité central. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, après avoir été appuyée par M^{lles} Gourd, Schaezel, Quinche.

M^{me} Glaetli présente le rapport de la «Commission des lois et des assurances», qui s'est occupée, au cours de l'exercice de l'assurance maternité, et de la nationalité des Suissesses mariées à un étranger. Le Congrès de Paris du C.I.F. a adopté le vœu suivant, très important pour notre pays aussi: «Le Conseil International prie la S.d.N. de continuer ses efforts en vue de l'adoption d'une convention internationale qui rende l'exécution des jugements relatifs aux pensions alimentaires, valables et obligatoires d'un pays à l'autre.» Et le rapport conclut par l'annonce de quelques bonnes nouvelles: à la Chaux-de-Fonds, les femmes seront éligibles dans les Conseils de paroisse. A Thoun, où elles étaient électeurs, elles deviennent éligibles également. Wohlen a nommé trois femmes membres du Conseil de paroisse. Enfin, à Saint-Gall, les femmes pourront être admises aux fonctions pastorales à titre d'auxiliaires.

(La suite en 2^{me} page.) L.-H. P.

La reine Marie de Yougoslavie...

... dont le nom est dans toutes les bouches, depuis l'abominable assassinat de Marseille, n'est pas une inconnue dans nos milieux féministes. Toutes celles qui ont participé à la Conférence organisée par l'Alliance Internationale pour le Suffrage à Beograd, en 1931, se souviennent de l'accueil très aimable qui leur fut réservé, une représentante officielle de la reine suivant régulièrement les séances de la Conférence, et la reine, elle-même, ayant gracieusement offert une réception aux déléguées, au Palais royal.

C'était surtout, nous nous en souvenons, les questions de protection de l'enfance qui intéressaient au premier chef dans le programme féministe. Et l'on n'en pense qu'avec plus de sympathie que, comme l'a si justement relevé un de nos confrères de la *Tribune de Genève*, son cruel malheur d'épouse se double maintenant de son angoisse permanente de mère, toujours obsédée des périls que peut courir son fils, chargé si jeune des dangers d'une couronne. Toutes les femmes dont le mari disparaît tragiquement sont affreusement à plaindre, quelle que soit la cause de cette disparition, et quelle que soit leur situation; mais combien peuvent au moins trouver un apaisement dans leur amour maternel, ce qui est refusé aux pauvres reines!...

Une condition inadmissible:

Le droit au travail de la femme

Il nous revient que, dans l'un de nos cantons romands, lorsqu'une femme pose sa candidature à un poste de l'administration, il lui est stipulé qu'en cas de nomination elle doit prendre l'engagement formel de ne pas se marier.

Nous protestons de toutes nos forces contre pareille atteinte à la liberté individuelle, que ne justifie aucune disposition légale existant dans ce canton, et que ne pourra jamais justifier le prétexte commode du chômage. Ceci à moins que, lorsqu'on nommera un homme à un poste administratif quelconque, on exige de lui, fût-il tout en haut de l'échelle, l'engagement tout aussi formel de ne jamais épouser une femme possédant des rentes!...

Le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale et le traitement obligatoire des maladies vénériennes

L'auditoire nombreux, venu pour assister à la séance qui suivait l'Assemblée générale d'automne du Cartel H.S.M., prouve combien la question mise à l'ordre du jour préoccupe tous ceux qui suivent cet important problème.

On sait que cette question est d'actualité, puisqu'un projet de loi fédérale contre les maladies vénériennes est déposé auprès du Conseil Fédéral, et que, d'autre part, les cantons ont été invités à prendre des mesures contre les maladies insouciantes, plusieurs cantons ayant déjà édicté les règlements, lois, ou dispositions nécessaires.

Deux rapporteurs devaient traiter deux points de vue opposés. Le professeur Ramel, de Lausanne, président de la Société suisse contre les maladies vénériennes, fit un exposé très clair et très objectif, expliquant les difficultés spéciales du traitement des maladies vénériennes dus à l'évolution particulière de ces maladies, et surtout à l'ignorance et à la négligence du public et des malades. Ceux-ci, malgré des efforts répétés de propagande, ne se font pas soigner assez tôt, et d'autre part interrompent trop souvent le traitement avant la guérison, devenant ainsi des sources dangereuses de contagion. La persuasion étant souvent insuffisante pour convaincre les malades et pour leur inculquer la persévérance nécessaire à ce long traitement, il est parfois utile de pouvoir s'appuyer sur une loi, telle que celle qui existe dans le canton de Vaud depuis 1928, permettant de poursuivre les malades récalcitrants et d'ordonner le traitement obligatoire.

Le recul de la loi vaudoise permet déjà de juger de ses résultats, quoique les chiffres cités ne paraissent pas très probants. Ainsi, sur 89 convocations envoyées aux malades qui n'ont pas repris le traitement au jour indiqué, après la période de repos nécessaire suivant une cure, 18 seulement ont répondu. Au second rappel envoyé avec menace d'exécution de la loi, 42 % sont encore restés sans réponse. D'une manière générale, le professeur Ramel est d'avis que la loi est inapplicable à l'ensemble de la population et à tous les malades récalcitrants. En effet, par

exemple, comment poursuivre et hospitaliser de force un homme, père de famille, qui gagne sa vie?

Le Dr. J. Droin, de la Fédération abolitionniste internationale, présenta les arguments et les craintes des milieux abolitionnistes. A l'appui d'une circulaire de 1933 du Département fédéral de l'Intérieur aux autorités sanitaires cantonales, il démontra que l'opinion publique nécessaire pour soutenir la loi n'est pas préparée en Suisse. Les préjugés qui entourent encore ces maladies font craindre que des mesures coercitives n'agissent à fin contraire et n'éloignent les malades du traitement. L'expérience de lois semblables existant dans divers pays, de même que les résultats de la loi vaudoise après cinq ans prouvent l'impossibilité d'user de la contrainte vis-à-vis de tous les vénériens. Ces dispositions deviennent donc des lois d'exception et sont inefficaces comme mesures générales. D'autre part, elles peuvent conduire à l'arbitraire, puisque leur application dépend du jugement et du bon vouloir de ceux qui les exécutent.

Dans la pratique, il est certain que ces mesures atteignent surtout les femmes, et spécialement celles d'une certaine classe. Le danger est grand de voir se créer une nouvelle forme de réglementation de la prostitution. Ce danger est d'autant plus à craindre que le relâchement des mœurs et la gravité de la situation économique de la femme élargissent les limites de la prostitution, et risquent de faire tomber sous le contrôle de la police des femmes de mœurs faciles, mais qui ne sont pas des habituées du vice. Car, il paraît, en effet, difficile d'exécuter ces lois sans le concours de la police.

D'après les statistiques et les rapports de l'Union internationale contre le péril vénérien, le pourcentage des maladies vénériennes n'est pas plus élevé dans les pays comme la Grande-Bretagne et la Hollande, qui sont opposés au traitement obligatoire, que dans ceux où existent des mesures de contrainte.

La lutte antivénérienne doit comprendre, avant tout, une diffusion très large du traitement libre et gratuit, rendu facilement accessible aux malades, une propagande régulière, morale et sanitaire, un service social très bien organisé. Le rôle moral et social de l'infirmière-visiteuse est primordial.

Ces deux rapports furent suivis d'une discussion très animée, à laquelle prirent part entre autres les professeurs DuBois et Chable, et d'un vote de l'Assemblée qui devait exprimer l'attitude du Cartel romand sur cette grave question, ce dernier ayant été sollicité de donner son opinion.

L'Assemblée se prononça, par la majorité, en faveur de dispositions coercitives employées seulement comme moyen ultime «et comme complément des mesures générales de propagande éducative et de traitement libre et gratuit, qui restent

M^{lle} Louise WEISS

Brillante journaliste bien connue, fondatrice et directrice de la revue politique, l'Europe Nouvelle, qui a travaillé avec persévérance pour la cause de la paix et de l'entente internationale. M^{lle} Weiss vient de quitter la direction de cette revue — où elle sera d'ailleurs remplacée par une autre femme — pour se consacrer uniquement à la cause féministe. Elle vient d'inaugurer brillamment à Paris (55, avenue des Champs-Élysées), un centre de ralliement et de coordination de tous les efforts féministes en France pour l'avancement des droits de la femme, et a déjà réussi, en peu de jours, à amener au mouvement féministe français des recrues jeunes et intrépides, aviatrices, journalistes, actrices, etc.



Cliché „La Française“

la base même de la lutte, et à la condition qu'elles ne soient appliquées que par les seules autorités sanitaires, aidées spécialement par des assistantes sociales, et en aucun cas par les autorités de police et les agents de police.

Une assez forte minorité jugea que ces garanties ne sont pas suffisantes pour éviter les dangers de la néo-réglementation et a repoussé toute mesure de contrainte.

N'est-il pas urgent que nos Associations féminines étudient ce problème important et difficile, et qu'elles fassent entendre leur voix au sujet de cette nouvelle législation?

La place nous manque pour parler du rapport d'activité du Cartel. Signalons toutefois la campagne d'hygiène dentaire très réussie, et qui continue encore cet hiver, et les rapports intéressants des diverses commissions spéciales: études alimentaires, cinémas populaires, cidre doux.

Dr. M. S.

La femme et la démocratie

A la suite de circonstances diverses, les organisatrices de la « Journée des Femmes suisses pour la Démocratie », annoncée pour la fin d'octobre à Berne, se sont vues obligées de remettre à plus tard, peut-être au printemps 1935, l'organisation de cette manifestation que l'on prévoyait d'une imposante ampleur. En revanche, et pour donner satisfaction au désir de rencontre exprimé de toutes parts, une réunion plus restreinte a été fixée au

Dimanche 25 novembre, à Berne

sur laquelle notre prochain numéro apportera plus de précisions. Disons toutefois, dès aujourd'hui, que sont cordialement invitées à cette rencontre toutes celles qui, à titre individuel comme à titre collectif, travaillent activement pour la défense de l'idéal démocratique, et pour sa diffusion parmi les femmes. Que tous les membres des Sociétés féminines ayant adhéré à ce mouvement, tous les membres des Comités locaux et cantonaux, tous les membres à titre individuel de l'un ou l'autre de ces groupements, bref toutes celles qui ont à cœur cette activité se considèrent d'ores et déjà comme convoquées à Berne.

L'ordre du jour de cette séance, qui n'a pas encore été définitivement arrêté, sera également publié dans un de nos prochains numéros. On prévoit trois causeries (sans doute suivies de discussions): l'une sur la question très actuelle de la révision de la Constitution fédérale et des revendications féminines; l'autre, essentiellement pratique, sur l'organisation méthodique de l'activité des groupements « La Femme et la Démocratie »; et la troisième, d'un caractère plus général, sur le côté idéaliste du mouvement. Nous y reviendrons également.

L'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses à Genève

(Suite de la 1^{re} page.)

Après une intervention de l'Association zurichoise pour le Suffrage féminin, qui de-

Un instantané pendant une suspension de séance...



Photo G. Kappis

Cliché Mouvement Féministe

De gauche à droite: (dans l'angle supérieur à gauche) Mlle Ant. Quinche (Lausanne), vice-présidente de l'Alliance; Mme Ed. Chapuisat (Genève), présidente de l'Union des Femmes; Mme de Montet (Vevey), présidente de l'Alliance; Mlle Lucie Schmidt (Bureau International du Travail); Mme Mettler (St-Gall), 2^{me} vice-présidente de l'Alliance; Mlle Elisa Serment (Lausanne), présidente de la Commission d'éducation de l'Alliance; Mme Schönauer (Bâle), membre du Comité de l'Alliance (dans l'angle supérieur à droite).

mande à l'Alliance de suivre avec la plus grande sollicitude l'offensive dirigée contre le travail féminin, ce qu'on lui promet, bien naturellement, Mlle Serment présente le rapport de la Commission d'Education nationale. Cette Commission a cherché à donner de l'extension aux Journées éducatives, en s'assurant de l'appui des autorités scolaires et ecclésiastiques. Par la presse, les conférences, il faut préparer les parents à leur tâche éducative qu'ils méconnaissent trop souvent; il faut éduquer les enfants, non seulement sur le plan national, mais sur le plan international. Une initiative dans ce sens a été prise par la Section suisse de la Ligue Internationale pour la Paix et la Liberté.

Après une tasse de thé bien méritée, et qui permit l'échange de quelques commentaires sur toute la « substantifique moelle » que nous venions d'absorber, on entendit le rapport de la Commission pour la lutte contre les effets de la crise, présenté par Mme Eder-Schwyzler. Cette Commission a eu une lourde tâche pendant le dernier exercice, et cela n'étonnera personne. La crise est forte; qui en fait les frais? la femme; aussi bien la célibataire que la femme mariée, qui voient leur droit au travail contesté, menacé, dans tous les cantons, et qui ont à se défendre contre les mesures légales que l'on prend contre elles (offensive contre les femmes fonctionnaires, institutrices mariées, fonctionnaires d'Etat ou de commune). Et il n'y a que trop d'oreilles complaisantes, trop de partis politiques heureux d'augmenter leur popula-

rité en défendant de telles idées qui, pourtant, sociologiquement, ne se justifient pas.

On entendit encore le rapport de l'Office suisse pour les professions féminines dont l'activité a été des plus variées: action en faveur du travail de la femme, collaboration avec le secrétariat du Service domestique, action en faveur de la protection de la profession d'infirmière, etc. L'Office dispose d'un service de presse, de renseignements, d'un service de prêt de journaux professionnels; des conférences ont été faites par des conseillères de vocations, et des cours organisés; l'Office restant en collaboration étroite avec les autorités, plus particulièrement avec le Département fédéral des Arts et Métiers et du Travail.

Mlle Lucie Schmidt, du B. I. T., vient ensuite parler de l'Orientation professionnelle des jeunes filles en temps de crise. Il ressort de ce travail qu'il faut aujourd'hui former la main en même temps que le cerveau, et faire de la jeune fille une personnalité avant d'en faire une travailleuse spécialisée, car elle doit pouvoir, cas échéant, changer de métier d'un moment à l'autre, étant donné l'instabilité des professions. Il est plus de 18 heures quand la séance est levée.

Le soir, au Palais Eynard, les Genevoises reçoivent les déléguées. Ce fut brillant, chaud de sympathie, car elles avaient eu l'idée merveilleuse de demander à M. Jaques-Dalcroze d'accompagner Mme Jaques-Dalcroze et M. Chérédjian, qui chantèrent de la meilleure manière ces chansons vivantes du maître, tout imprégnées d'esprit romand, qui émeu-

vent et charment en même temps, tant on y respire l'âme de chez nous. Nous ne sommes certes pas les remerciés comme il aurait fallu de leur accueil si chaleureux, et de leur idée géniale!

Dimanche matin, Mme Marcelle Bard présida à la Madeleine le culte dont il est parlé plus loin. Puis ce furent les deux conférences publiques de Mlle Zellweger sur le Congrès international de Paris et de Mme Chenevard de Morsier sur: Notre programme et les temps actuels, sur lesquelles nous reviendrons.

La clôture de la XXXIII^e Assemblée de l'Alliance se fit à midi. Le restaurant du Parc des Eaux-Vives accueillit tout le monde dans son décor de féerie, et servit un excellent déjeuner. Des discours furent prononcés par Mme Chapuisat, au nom des Sociétés genevoises; M. Paul Lachenal, conseiller d'Etat, qui se déclara féministe de la onzième heure, et affirma que l'idée du vote des femmes est dans la conscience publique, si elle n'est pas encore réalisée pratiquement; et M. Albaret, président du Conseil Administratif de la Ville de Genève, qui fit l'apologie de la femme dans la famille, et dit son influence sur l'homme. Mlle Girod apporta le salut du Conseil International des Femmes. On entendit encore Mme Dunant au nom de la Ligue sociale d'Accheteurs, et Mme Leuch, présidente de l'Association suisse pour le Suffrage.

Une collecte fut faite, destinée par moitié au Comité International des Sociétés féminines pour le Désarmement, et aux réfugiés politiques intellectuels, qui rapporta la belle somme de 200 fr.

Le chœur de dames « Notre Genève » se fit encore entendre dans d'exquises vieilles chansons genevoises, dans des mélodies de Jaques-Dalcroze; puis ce fut la fin. Des réceptions et des visites étaient prévues au « Bon Secours », au B. I. T., et au Comité féminin du Désarmement; chacune choisit selon ses goûts l'une ou l'autre de ces institutions, et ce fut, avant la séparation définitive, la possibilité dernière de conversations, d'échanges de projets, d'espoirs, de préoccupations... car les temps sont durs, et l'horizon chargé, politiquement et économiquement. Les Sociétés féminines vont au-devant d'un hiver difficile, et elles le savent; c'est pourquoi il faut s'encourager réciproquement à tenir, quoi qu'il arrive, et à lutter jusqu'au bout pour le triomphe de nos idéaux.

L.-H. P.

Le culte féminin de la Madeleine

Afin que les déléguées à l'Alliance aient la possibilité de se rendre au service divin, le Comité genevois avait organisé pour 9 heures un culte public spécial, au temple de la Madeleine.

Une nombreuse assistance a répondu à l'appel des cloches matinales. Mme Marcelle Bard, pasteur, par le choix approprié de lectures bibliques, par la profondeur, l'élevation et la simplicité de sa courte, mais bienfaisante prédication sur ce texte: « Soyez fervents d'esprit, servez le Seigneur », a su créer l'atmosphère d'adoration et de recueillement propre à préparer les cœurs à la journée de collaboration fraternelle. Elle y fut secondée par la belle voix de Mlle Esselborn, chantant le cantique de Haendel: *Christ est vivant*, et par Mme Pascalis-Brachard, qui exécuta

Figures et portraits de femmes

Hedwig Dohm

Il y a 80 ans que parut — un des premiers signes de la lutte des femmes allemandes pour leur émancipation — une brochure: *L'émancipation scientifique de la femme*, et, deux ans plus tard, celle-ci: *La nature et les droits de la femme*. Si ces deux sujets furent également discutés au Congrès féminin de Paris, en juillet 1934, cela prouve bien que la lutte n'est pas finie, et que les problèmes d'alors restent les mêmes à cette heure. Cependant, le nom d'Hedwig Dohm est presque entièrement oublié, et, avec elle, ses œuvres si intéressantes au point de vue psychologique.

Née à Berlin en 1833, élevée par une mère sévère qui ne sut jamais comprendre sa fille rêveuse, dressée pour devenir une jeune fille de la bonne société « au bon vieux temps », Hedwig éprouva, à l'âge de quinze ans, sa première forte secousse intérieure de par la Révolution de 1848. Elle se glisse en secret dans les assemblées des groupements démocratiques, elle lit les poésies de Herwegh faisant appel à l'indépendance. Mais on surprend ces « menées révolutionnaires », et la punition est terrible: plus d'assemblées, et, comme tâche, travailler de longs mois à un tapis de laine en tapisserie avec de grands bouquets de roses. Son instruction se borna désormais aux leçons de piano, de dessin, de couture. Peu à peu, son ambition de culture s'effoussa... elle devient un être résigné, indifférent. C'est dans ce milieu et dans ces dispositions qu'elle fut épousée par le spirituel rédacteur satirique du *Kladderadatsch*, Ernest Dohm.

La personnalité écrasée de la jeune femme se redresse dans l'atmosphère d'hommes intelligents. Elle se mêle au mouvement féministe allemand et aux discussions soulevées par la traduction du livre de John Stuart Mill: *Subjection of Women*. L'auteur y assurait que la position sociale de la femme était une expression du droit du plus fort, et réclamait l'égalité des sexes, tous les arguments contraires basés sur « la nature de la femme », étant boiteux, puisqu'à cette « nature » on n'avait jamais donné l'occasion de se développer. Protestations de deux savants allemands: le théologien Jacoby prétendit que les qualités de l'âme féminine — la grâce et la naïveté — seraient détruites par les études scientifiques, et Ph. von Natasius réclama que l'univers féminin fut une paisible oasis, « un reste de paradis » qu'on ne se laisserait enlever par aucun sociologue ni par aucun bas-bleu. Un certain professeur Bischoff, d'autre part, voulut prouver que la femme ayant un crâne et un cerveau dont la conformation se rapproche de celle de l'enfant, possède de moindres capacités que l'homme et n'est point apte aux études.

Hedwig Dohm répondit à ces trois savants dans diverses brochures. Elle démontre que « la différence » des sexes a été artificiellement exagérée par l'éducation et par les conditions sociales. Elle réclame « le choix sans entraves d'une carrière » comme « facteur essentiel de la liberté individuelle », et dans sa remarquable étude: *La nature et les droits de la femme* (1876), elle revendique « la clef à tous les droits et à toutes les libertés » dont les femmes étaient exclues: les droits civils et politiques.

De petites productions dramatiques écrites par

Hedwig Dohm à diverses périodes de sa vie n'ont pas grande valeur. Ses romans, en revanche, *Sibilla Dalmar* (1896), *La destinée d'une âme* (1899), et *Christa Ruland* (1902), conservent leur intérêt à ce jour. Productions intermédiaires entre deux époques, telles les héroïnes de ces œuvres, telle Hedwig Dohm elle-même. Elle, qui trouve tant de paroles critiques et enflammées dans ses écrits, jamais ne saura parler en public. « Les nouvelles idées sont déjà vivantes, les vieilles ne sont pas encore mortes en nous. Nous avons les nerfs de la vieille génération, l'intelligence et la volonté de la nouvelle, et comme Moïse, nous mourrons au seuil de la terre promise. » Ainsi parle Sybille, l'une de ses héroïnes, et elle meurt véritablement, ballottée entre la résignation et l'ardent désir d'une existence nouvelle, libre. Marlene, l'héroïne des *Destins*, mûrie dans une existence mondaine, de jouissances artistiques, finit théosophe, et l'on se demande si, sur son ultime route vers les Indes, elle arrive à étancher cette soif de l'âme. Christa Ruland aussi, qui prend son élan pour vivre sa vie comme « sur femme » (faible copie du surhomme de Nietzsche), en grande égoïste, héritière de l'ennui lassé de George Sand, finit par douter de toutes les valeurs. Elle ne s'accommode plus de l'individualisme, et ne sait comment s'y prendre pour se tourner vers l'altruisme.

C'est ainsi que ces livres de femmes de la période de transition sont pleins du désir romantique — parfois très ériquement romantique — d'un amour libre que ne trouble aucune convention; et, dans les mariages malheureux, dans les essais d'amitié de ses trois héroïnes, la *Schwärmerin* suprasensible des années de jeunesse de Hedwig

Dohm se mêle à un besoin nouveau de liberté, à une connaissance de l'angoisse physique et psychique de la femme incomprise, et à son incapacité, en même temps, de faire de ces idées une réalité.

Avec le même courage hésitant, ses protagonistes se dressent contre la vie mondaine: sorte de bolchévisme de salon, qui détruit sans rebâtir et finit toujours par un compromis quelconque. Il est étrange de constater avec quel scepticisme H. Dohm place ses types féminins en face de l'action: qu'il s'agisse d'artistes ou de femmes de science, ce sont toujours des êtres brisés, mécontents, alors que justement l'émancipation féminine créait, de par le monde entier, des femmes aux vues claires, osant s'affirmer, très actives et toutes à leur carrière. Serait-ce qu'à l'autodidacte entravée que fut Hedwig Dohm il manquait, outre l'assurance pour son propre compte, finalement aussi la confiance dans la femme nouvelle, la femme d'action? En tout cas, ses romans sont une étude approfondie et satirique de la femme qui s'éveille, et ses écrits politiques un persiflage des manquements masculins, une indication persuasive de l'avenir.

Dr. E.-L. KUHN.

(Traduction libre par M.-L. P.)

Glané dans la presse...

Les Françaises veulent-elles voter ?

Minerva expose et commente les résultats d'une enquête organisée sur ce sujet par un journal de Bordeaux à travers 22 départements du Sud-Ouest de la France.